



[7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

Step 1: Notre démocratie va-t-elle disparaître?

Peter Keller : *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords de l'UE avec la Suisse. Il comprend 2228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements d'application de l'UE. Dans le podcast d'aujourd'hui, il s'agit de la question fondamentale, qu'est-ce qu'il y a vraiment dedans ? La souveraineté de la Suisse est-elle en danger ? Avons-nous encore notre mot à dire ? Qu'advient-il de nos droits populaires ? Avec autant de milliers de pages, on ne sait même plus ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Quels sont selon vous les points les plus importants de ce traité avec l'UE ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Alors, tout d'abord, il faut savoir que ces accords réglementent des aspects importants de notre vie quotidienne, à savoir la circulation routière, aérienne, la libre circulation des personnes, l'immigration, mais aussi l'homologation des produits, l'agriculture, nous avons l'électricité, le droit alimentaire et la santé. Donc des choses qui nous concernent tous, aussi bien dans la vie privée que professionnelle. Et ces choses vont maintenant être liées, rattachées au droit de l'UE. Et ces règles nous concerneront alors tous. Cela remplace notre propre droit. Ainsi, si vous et moi réalisons quelque chose ensemble au niveau juridique, par exemple si je vous aide et que j'utilise les CFF, alors c'est le droit de l'UE qui s'applique, surtout si je voyage à l'étranger, alors c'est le droit de l'UE qui s'applique, surtout si je voyage à l'étranger. Mais même si je consomme l'électricité à l'intérieur du pays, tout est régi par le droit de l'UE. Donc cela concerne tous les particuliers, les entreprises, et pas seulement, comme on pourrait le penser, les entreprises exportatrices. Et pourquoi y a-t-il autant de pages ? C'est une vraie question qu'on se pose.

Peter Keller : *Vous l'avez mentionné, 2 228 pages, c'est le volume du contrat. Mais il y a aussi toutes les références croisées qui renvoient à l'univers réglementaire de l'UE, qui s'y réfèrent. Comment un contrat d'une telle ampleur voit-il le jour ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Eh bien, il faut savoir que l'UE adopte chaque année 2 000 nouveaux décrets, soit 150 000 pages. Et dès qu'il s'agit, ce qui peut arriver très rapidement, puisqu'il y a de nombreux domaines que nous voulons régler avec vous dans le contrat, dès qu'un domaine comme le transport, l'électricité ou l'alimentation est concerné,

alors cette nouvelle loi, ou on peut aussi dire directive ou règlement, s'applique également à nous. Ici, dans ces 2200 pages, il s'agit uniquement de la description par le Conseil fédéral de ce que nous allons effectivement reprendre dans le contrat. Mais ici, toutes les directives, ordonnances, ainsi que les lois, les décisions de justice que nous devons reprendre de l'UE n'y figurent pas. Cela représenterait donc 10 fois plus encore. D'un seul coup, nous reprenons dans ces domaines 32 ans de droit européen. L'UE existe déjà depuis 32 ans et nous allons reprendre tout cela d'un seul coup. Et c'est un droit tout à fait différent du nôtre. Cela signifie qu'il y aura aussi beaucoup de changements, y compris dans notre propre droit, ou surtout énormément de régulations supplémentaires.

Peter Keller : *Vous l'avez dit, une pile 10 fois plus haute, on ne la verrait même plus à l'écran. C'est le droit existant. À cela s'ajoute maintenant aussi le droit futur. On appelle cela la soi-disant reprise dynamique du droit. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement, reprise dynamique du droit ? Avons-nous encore la possibilité de décider nous-mêmes de quelque chose ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, alors le terme dynamique est bien sûr un euphémisme. C'est clairement une reprise automatique. Cela se passe ainsi, il existe un comité mixte composé de représentants suisses et de représentants de l'UE. Et dès que l'UE adopte une nouvelle ordonnance, elle dit « Ah, nous avons quelque chose qui concerne par exemple la circulation ou l'électricité ». Vous devez inscrire cela à votre liste dans le comité mixte. Alors les représentants suisses doivent aussi dire « Ah oui, cela concerne notre sujet, l'électricité ou la circulation ». Nous l'ajoutons à la liste de tous les actes que nous devons reprendre. Donc un nouvel acte de l'UE que nous devons adopter. Et alors cela s'applique immédiatement. Sauf si nous avons déjà une loi ou une réglementation qui s'y opposerait. Ou bien le Conseil fédéral dirait immédiatement « Stop, nous allons alors adopter une autre réglementation que celle que vous venez d'adopter ». Ensuite nous avons deux ans, c'est-à-dire pour le Parlement, pour le peuple. Peut-être que quelqu'un lance un référendum, il y aurait alors un vote populaire. Et si nous faisons alors vraiment différemment et que nous n'adaptions pas comme ils viennent de le faire l'UE, alors il y aura des mesures compensatoires, des sanctions pour compenser l'avantage. Car si nous ne reprenons pas le droit de l'UE, nous avons apparemment un avantage. C'est d'ailleurs un peu ridicule. Donc cela montre déjà que la réglementation de l'UE apporte en réalité des désavantages. Donc nous avons alors un avantage qui, quelque part, doit être compensé là où l'UE le souhaite, par un autre manquement contractuel de la part de l'UE. Donc nous adoptons automatiquement, je dirais, dans 80% des cas, l'UE édicte un décret et il s'applique directement chez nous. Nous ne faisons même plus de loi propre ni de règlement. Cela signifie qu'aucun Conseil fédéral ne peut se prononcer là-dessus, aucun Parlement ne se prononce là-dessus. Le peuple n'a également aucune possibilité de voter d'une quelconque manière. Donc c'est automatique. Là, il n'y a pas à discuter. Bien sûr, c'est aussi dynamique, c'est-à-dire pour toujours. Donc nous adoptons désormais à jamais le droit de l'UE si nous

concluons ces traités européens. Imaginez un peu, on s'engage ici pour toujours. Tout ce que l'UE adopte, nous le reprenons immédiatement, sauf dans de rares cas où nous voulons autre chose et disons que nous y tenons en acceptant des mesures de rétorsion. Ici, il s'agit vraiment d'un changement d'attitude, d'un accord tout à fait exceptionnel. Personne, aucun pays au monde n'adopte le droit étranger dans son propre pays lorsqu'il conclut un accord commercial. Cela n'existe tout simplement pas. Les pays de l'UE font bien sûr eux-mêmes partie de l'UE, ils l'adoptent déjà. C'est comme chez nous. Quand Berne, la Confédération, adopte quelque chose, nous devons aussi l'appliquer dans les cantons et les communes. Mais nous ne sommes pas membres de l'UE et nous ne voulons pas l'être. Donc, il n'est pas question qu'un pays externe doive adopter le droit de l'UE pour l'éternité. Cela n'existe pas. Même le président Trump n'a jamais exigé cela d'un pays. C'est donc un affront. Cela n'existait qu'à l'époque coloniale. Les États coloniaux connaissaient cela. Ils devaient adopter un droit étranger avec ensuite des juges étrangers qui, bien sûr, interprétaient ce droit et rendaient des jugements sur la population de l'État colonial et administraient également les peines prononcées au nom de cette puissance coloniale. Nous nous retrouvons donc ici avec un contrat colonial, ce qui n'existe en fait plus depuis plusieurs centaines d'années, notamment à cause des droits de l'homme. Ainsi, même nos droits humains, sans parler de notre démocratie directe, ne sont plus du tout respectés par ces accords, mais plutôt supprimés.

Peter Keller : *Vous avez donné le mot-clé. La Suisse possède en effet une démocratie unique, cette démocratie directe. Cela signifie que nous ne faisons pas qu'élire pour ensuite laisser les politiciens faire à peu près ce qu'ils veulent pendant quatre ans avant de pouvoir éventuellement les réélire ou non. Nous pouvons nous-mêmes voter sur des questions concrètes, comme décider si nous voulons un second tunnel du Gothard, une treizième ronde AVS, que l'on soit satisfait de cela ou non. Est-ce la fin de cette démocratie directe ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, c'est la fin et en même temps aussi une extension massive des lois, des décrets, des réglementations qui s'appliquent. Ces 20 000 pages que nous devons maintenant adopter, personne ne peut plus en avoir une vue d'ensemble. C'est aussi la situation actuelle dans l'Union européenne. J'ai de grands clients, par exemple des constructeurs automobiles dans l'UE, qui ne peuvent plus avoir une vue d'ensemble de leur propre système juridique. Ils ne savent même pas ce qui va arriver. Ils sont complètement dépassés, totalement désorientés et disent « oui, j'attends que quelqu'un me rappelle à l'ordre, me sanctionne ou autre, je ne peux même plus suivre ». Nous avons aussi ici ce qu'on appelle des décrets transversaux qui s'appliquent alors à nous. Pensez au Green Deal, 14 000 pages, qui s'applique en partie aussi aux contrats d'électricité, à l'environnement et donc à nous, où nous avons la loi sur la chaîne d'approvisionnement, où tout, jusqu'au dernier métal pour la dernière vis, doit être recensé dans le monde entier lorsqu'on achète

quelque chose. CBM, donc la taxation du CO2, la taxe aux frontières, où il faut rapporter selon plus de 1 000 critères différents. Tous ces incroyables monstres bureaucratiques s'appliquent alors dans nos domaines, et ce sont justement de nombreux domaines, des domaines importants aussi. Donc, garder une vue d'ensemble ici n'est déjà plus possible pour les grandes entreprises dans l'UE, mais pour les petites et moyennes entreprises, cela signifie la mort. Nous voyons aussi maintenant dans l'UE que de nombreuses petites et moyennes entreprises ne règlent plus leur succession, ferment ou ne sont tout simplement plus créées dans l'UE à cause de cette bureaucratie, de ce flot bureaucratique qu'elles doivent affronter ici. Et tout le monde, chaque petite entreprise, qu'elle compte un, deux ou dix employés, n'a pas un grand service juridique ou ne peut pas se permettre ces coûts.

Peter Keller : *Oui, on n'a même plus de vue d'ensemble, mais à un moment donné, s'il y a des infractions et qu'il y a aussi quelqu'un pour sanctionner ces infractions, cela finit devant les tribunaux et, dans l'UE, cela signifie que c'est la Cour de justice de l'Union européenne qui agit en tant qu'instance suprême. Qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ? À l'avenir, ces fameux juges étrangers vont-ils décider pour la Suisse ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Bien sûr, puisque c'est aussi un droit étranger, ce sont ces juges, à savoir la Cour de justice de l'Union européenne, qui interprètent alors ce droit de l'UE. Donc, la Suisse a-t-elle respecté cela ? Comment faut-il interpréter ce droit de l'UE ? C'est la Cour de justice de l'Union européenne qui s'en charge. Elle transmet ensuite à ce tribunal arbitral qui est intercalé entre le comité mixte et la Cour de justice de l'Union européenne, donc un tribunal arbitral composé d'un Suisse, d'un représentant de l'UE et d'un représentant désigné par ces deux-là. Celui-ci leur indique alors si c'est du droit européen — et c'est toujours du droit européen — qu'il faut appliquer, et cela aussi est à nouveau réglementé. Même le représentant suisse doit se conformer à l'interprétation de la Cour de justice de l'Union européenne. Mais cela devient encore bien pire. Même nos propres tribunaux, lorsqu'ils jugent, entre différentes parties privées, entreprises ou citoyens, appliquent ensuite le droit européen ainsi que l'interprétation de la Cour de justice européenne. Et en fait, ils traitent cela en priorité. Donc le droit de l'UE prime toujours sur nos propres lois. Ainsi, même si nous décidions encore d'adopter des exceptions ou d'accepter des dérogations, on dit aujourd'hui que le tribunal fédéral, avec sa pratique selon laquelle le droit international prime sur le droit national, jugerait tout de même selon le droit de l'UE. Cela signifie que même là où nous avons écrit une exception ici, il n'y en a pas tant que ça, ce ne sont pas surtout des exceptions, c'est surtout ce que la Suisse doit faire, la Suisse doit, la Suisse doit. Mais il y a quelques exceptions où l'on a dit « oui, là, il y a un délai de transition » ou « là, nous n'avons pas besoin de nous adapter ». Même ces exceptions ne tiendraient probablement pas devant le tribunal fédéral. Donc tout ça n'a servi à rien. En fin de compte, le droit de l'UE sera simplement le

droit colonial déterminant, comme ce fut le cas autrefois, et nous ne le souhaitons certainement pas.

Peter Keller : *Pour résumer, des dizaines de milliers de pages de lois européennes, de directives européennes, de mesures européennes, de règlements européens. Cette adoption automatique du droit, ce qu'elle est en réalité, fait alors de la Cour de justice européenne la plus haute autorité contraignante. Eux pourtant, la majorité du Conseil fédéral, du Parlement et aussi des partis veulent se traiter, tout comme les associations économiques. Mais pourquoi donc ?*

Magdalena Martullo-Blocher: Je n'irai pas jusque là. Eux donc, le Conseil fédéral, je crois, n'a même pas lu ni étudié cela. C'est aussi un énorme travail, comme je l'ai dit. J'affirme que personne n'a une vue d'ensemble de ce que cela signifie réellement pour nous, dans chaque détail. C'est un système juridique complètement différent. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il dit « Oui, nous avons maintenant terminé les négociations et atteint nos objectifs » ? Parce qu'il a peur de l'UE. Il ne veut pas devoir dire à nouveau « Oui, non, nous ne voulons pas conclure un tel accord ». Il a peur que l'UE puisse nous embêter ou rompre des accords, ce qu'elle a déjà fait avec l'homologation des produits. Elle a rompu le contrat. Aussi, à l'époque, avec les masques COVID et maintenant avec Horizon et la bourse, elle nous a embêtés. Et le Conseil fédéral dit « Oui, maintenant, c'est au Parlement de décider ou même au peuple ». Et beaucoup de partis disent « Oui, nous devons d'abord encore étudier cela et alors peut-être que le peuple devrait finalement décider ». On repousse donc tout ce flot de décrets, cette décision simplement au peuple, alors que le gouvernement et le Parlement devraient en assumer la responsabilité. Ils ne l'assument pas. Seul l'UDC dit clairement « Pour nous, il n'en est pas question ». Ensuite, les Verts libéraux, qui ne l'ont certainement pas étudié, ils sont bien trop petits, disent « Oui, nous sommes pour ». Mais quand on leur demande ce qu'il y a dedans et ce que cela signifie pour la Suisse, il n'y a pas grand-chose qui vient. C'est comme ça. Le PLR était toujours pour auparavant et il a maintenant du mal à s'en détacher. Et le Centre était plutôt sceptique, même lors du dernier accord, lors de l'accord cadre. Il lui reste encore à trouver le courage de s'exprimer. Donc ce n'est pas si perdu. Je pense que tous ceux qui s'occupent de cela, et vous pouvez le constater maintenant, se rendent compte qu'il s'agit d'une culture juridique complètement différente de celle que nous avons et qu'elle va tout simplement nous submerger en Suisse.

Peter Keller : *Vous avez parlé d'un traité colonial. Les partisans, et ceux de manière unanime, de la gauche socialiste jusqu'à l'association économique Économie suisse, parlent des bilatérales 3, affirmant qu'il s'agit en fait d'une continuation de la voie bilatérale actuelle.*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, c'est un choix purement marketing. Ça sonne bien et nous avons déjà des accords bilatéraux. Cependant, les

accords bilatéraux se font d'égal à égal. C'est-à-dire, moi je fais ceci, toi tu fais cela. Les deux parties en tirent un avantage et certainement pas. J'adopte à l'avenir tout ce que tu décides et je me fais encore sanctionner si je ne le fais pas. C'est un tout autre accord ici. Ce n'est plus un accord bilatéral. L'UE et le Conseil fédéral ont également déjà souligné à plusieurs reprises qu'on ne devait plus appeler ces accords ou ce paquet des accords bilatéraux, car il ne s'agirait plus d'accords bilatéraux. L'UE souhaite un rattachement institutionnel. C'est-à-dire que nous adoptons le système, le cadre réglementaire de l'UE et non simplement un accord entre deux partenaires commerciaux que nous concluons ici. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mais sur le plan marketing, économie suisse a très tôt propagé cette idée et a dit à tout le monde qu'il fallait alors parler de bilatéral 3 et alors le peuple pense que c'est comme les bilatérales. Un bon accord d'égal à égal auquel on peut adhérer. Ce n'est pas vrai. Je crois que le peuple a désormais compris qu'il s'agit ici de quelque chose de tout à fait différent, de bien plus grand et aussi de bien plus grave.

Peter Keller : *Oui, en fait, nous échangeons le modèle suisse contre le modèle de l'UE. Est-ce vraiment ce que nous voulons ou se trouvent-il des plus grandes différences ? Pourquoi devrions-nous nous en tenir au modèle suisse ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Oui, il suffit de regarder le succès de la Suisse par rapport à l'UE et nous pouvons même prendre les pays riches de l'UE comme comparaison. La Suisse a bien sûr des salaires beaucoup plus élevés, un pouvoir d'achat supérieur, seulement un tiers du taux de chômage, beaucoup moins d'endettements, pas d'inflation. La TVA dans l'UE, c'est presque près de 20 %, non ? Donc beaucoup moins d'impôts et de taxes. Nous sommes aussi plus innovants et plus compétitifs dans tous les classements. Nous avons aussi beaucoup plus d'accords de libre-échange que l'UE, qui en a très peu. Et là, sa bureaucratie et sa réglementation lui font obstacle. Donc la Suisse est bien mieux positionnée et a eu plus de succès durant toutes ces 32 années que l'UE. Et l'UE semble être en crise économiquement, c'est-à-dire qu'elle ne connaît pas de croissance. Elle connaît une désindustrialisation à cause de la bureaucratie. Les entreprises allemandes ont protesté. Les associations, donc tout le monde est descendu dans la rue et au début de cette année, ils ont dit maintenant ça suffit avec cette bureaucratie, cette réglementation. La moitié vient de l'UE. Ainsi, nous ne pouvons plus exercer d'activité économique. Et l'UE a dit oui, nous le voyons, nous essayons maintenant d'améliorer cela. Et qu'ont-ils fait ? Ils ont simplement échelonné un peu les décrets supplémentaires de 10 000 pages et fait quelques exceptions. Mais ils continuent tout de même à arriver. Donc il faut encore s'attendre à plus de régulations et au final, cela touche bien sûr tout le monde, y compris le citoyen, simplement dans son niveau de vie. Donc moins de prospérité, plus de dettes. L'UE a maintenant lancé de grands programmes d'endettement. Les pays s'y opposent. L'Allemagne a maintenant aussi déclaré qu'elle ne respecterait plus elle-même le frein à l'endettement. Tout le monde vit à crédit et nous ne voulons

pas cela, car cela finit par se retourner contre nous un jour ou l'autre. Nous le voyons en Amérique, aux États-Unis, ils doivent maintenant se refinancer. Et tout ce qu'ils font pour essayer d'obtenir de l'argent dans le budget de l'État. Je doute que cela soit couronné de succès à long terme. Et l'UE, c'est pareil, bien sûr. Elle est en mauvais état, elle n'est pas... Financièrement, cela ne tient plus la route.

Peter Keller : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter ce paquet d'accords avec l'UE ?*

Magdalena Martullo-Blocher : Eh bien parce que sinon, nous nous enchaînerions à un navire en train de couler et deviendrions une colonie, un État vassal. Nous serions bien plus mal lotis que si nous décidions par nous-mêmes. Même si cela est parfois fatigant et pénible, notre voie est de loin la plus réussie. Il n'y a aucune raison pour que nous nous sacrifions ici, juste pour finir par payer de l'argent à l'UE.

Peter Keller : *Merci beaucoup, Madame Martullo.*

Magdalena Martullo-Blocher : *Merci à vous.*